



## SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

### RÉUNION PUBLIQUE DU PAYS SALONAIIS Jeudi 27 janvier 2022 visioconférence

#### Salle et participation :

- **Participation** : environ 55 personnes
- **Prise de parole (dans l'ordre d'intervention)** :
  - Hélène GENTE, Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais déléguée à l'aménagement du territoire, Conseillère métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Maire de Mallemort
  - Kevin DESSAGNE, animateur I&P
  - Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice – Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
  - Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
  - Simon de BERGH, chargé d'études SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
  - Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
- **Durée**: 17h30 -20h15
- **Animation** : Kevin DESSAGNE – Institutions & Projets

#### 17h30 : ouverture de la réunion publique

### TEMPS 1 : INTRODUCTION

**Hélène GENTE, Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais déléguée à l'aménagement du territoire, Conseillère métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Maire de Mallemort**

Accueille les participants et rappelle le sujet de cette réunion publique.

#### **Kevin DESSAGNE – animateur**

Après diffusion d'un film introductif, présente-le déroulé de la réunion et le fonctionnement de la visioconférence.

### TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**Hélène GENTE, Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais déléguée à l'aménagement du territoire, Conseillère métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Maire de Mallemort**

Introduit et présente le calendrier du projet et l'intégration de la loi Climat et Résilience (cf. slides 8 et 9).

Bonjour à tous,

Veillez excuser le Président du territoire du Pays salonais, Nicolas Isnard et Pascal Montecot Vice-président à l'aménagement et à la planification. Merci aux équipes de la Métropole centrale et du territoire, aux agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) ainsi qu'au bureau d'études Institutions & Projets pour le travail accompli et l'organisation de cette réunion publique.

Le SCoT a pour objectif de travailler sur la cohérence de notre territoire métropolitain qui est divers et varié. C'est un travail de co-construction en concertation avec tous les territoires et ses acteurs. C'est aussi un travail sur le long terme à l'horizon 2040. Il aborde tous les thèmes concernant notre quotidien : le logement, l'emploi, le commerce, l'inclusion sociale, l'environnement, la transition énergétique (...) et dont nous allons parler aujourd'hui.

Cette réunion publique est importante, pour être au plus près des besoins des habitants. Elle permet de prendre en compte votre opinion dans la suite du document, dont l'approbation finale sera fin 2024. La concertation a commencé en 2017 et se poursuit jusqu'à mi 2023. Nous sommes en visioconférence en raison de la crise sanitaire. Cette crise impacte aussi le contenu de ce SCoT avec des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Nous faisons aujourd'hui un focus particulier sur le PADD. Nous avons travaillé avec les maires du territoire pour définir ces enjeux.

Je compte sur vos interventions et sur nos échanges, dans les temps de prise de paroles prévus après la présentation.

**Kevin DESSAGNE – animateur**

Propose la diffusion d'un film motion design pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territoriale.

**Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice – Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence**

Précise le calendrier et annonce le dispositif de concertation et de communication en place (slide 10).

## **TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS**

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Restitue les résultats du diagnostic et de l'État initial de l'environnement autour de 3 repères :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme,
- Une Métropole à l'environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.
- (Slides 11 à 18)

## **Temps d'échanges :**

**Jean Luc Parain (Pays Salonais en transition) :** Premier point, il serait intéressant de faire apparaître les communes qui respectent la loi SRU.

En deuxième point, on est le 1<sup>er</sup> territoire de France en émission de CO2. Il serait bien de dresser un bilan sans complaisance des attraits et des inconvénients de notre territoire, y compris le transport qui est catastrophique pour nos habitants qui doivent faire de grands déplacements.

- **Marion de Tata** : le diagnostic de plus de 300 pages, dont une synthèse est disponible sur le site de la Métropole, répond à ces questions.
- Concernant les logements sociaux, ce sont des éléments qui évoluent chaque année. Cela ne permet pas de figer ses chiffres dans le diagnostic d'un SCoT.
- Sur la question du transport, il y a un objectif de recentrer le développement urbain sur les centralités les plus structurantes pour contribuer à limiter les déplacements et réduire les gaz à effet de serre.
- **Laetitia Berthier Flandin** : les gaz à effet de serre sont liés aux déplacements mais également à la particularité de notre territoire, avec la présence des grandes industries, surtout autour de l'Étang de Berre. Ce sont à la fois des fleurons de notre économie, importants pour l'emploi, mais également de gros consommateurs d'énergie produisant beaucoup de gaz à effet de serre. Ces industries sont aujourd'hui en mutation et en évolution. Ces constats rendent le défi du SCoT encore plus important à relever.

**Orianne Crouteix** : Le diagnostic aborde l'agriculture. Comment est prise en compte la logique alimentaire ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : En effet, le sujet a été abordé très rapidement. Les espaces agricoles représentent 20% de l'occupation du territoire avec une répartition qui n'est pas homogène. C'est un sujet important pour le territoire du Pays Salonais avec une grande diversité de production (vigne, olivier, foin de Crau, maraichage, grandes cultures comme le blé). Le paradoxe est que l'on a une production de grande qualité qui s'exporte et que par ailleurs l'on importe des productions alimentaires. L'objectif est de rééquilibrer cela, en améliorant les conditions de production et de distribution sur notre territoire. C'est aussi une question d'organisation des filières. La Métropole développe un Plan Alimentaire Territorial, dont les objectifs sont d'augmenter l'autonomie alimentaire de notre territoire. Ils sont repris par le SCoT.
- **Marion de Tata** précise la volonté du SCoT de développer des circuits courts pour avoir une production au plus proche des habitants.

**Thierry Platon (La parole aux citoyens)** : Remercie pour la concertation. A propos de la périurbanisation, on note dans le bilan du SCoT Aggloprovence une croissance de +1000 habitants sur le Val de Durance en 6 ans, mais pas de croissance de l'emploi. Cela crée un déséquilibre qui engendre plus de déplacements. Que va on mettre en place pour réguler cela ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : En effet, nous nous appuyons sur ces bilans qui ont été réalisés sur les 5 SCoT existants. Ce déséquilibre existe dans le Val de Durance et dans d'autres secteurs. Il est lié à un modèle de développement tendanciel en périurbanisation qui n'est pas soutenable. On va vous indiquer les orientations qui permettront d'inverser cette tendance dans la suite du déroulé de la réunion.
- Le Val de Durance est un secteur à enjeux du SCoT. Notre Métropole étant vaste et diverse, il est difficile de définir des orientations qui s'appliquent de la même façon à tout le territoire de la Métropole. Des nuances et des spécificités pourront être abordées dans ces secteurs à enjeux. Le travail a commencé sur le Val de Durance qui est à cheval sur le Pays Salonais et le Pays d'Aix.

**Jack Darmon** : le hameau de Bramejean a été classé en totalité en zone agricole mais pour quelles raisons ?

- **Hélène Gente** : Ce sujet est plus spécifique au PLU. Ce hameau n'est pas le seul à être passé en zone à agricole. La réponse est au niveau du PLU de Mallemort pas du SCoT.

**Elvire Débutte** s'interroge sur la prise en compte des transports transversaux dans ce schéma. Aujourd'hui on fait le constat d'une proposition de transports de la périphérie vers la Métropole, mais il n'y pas de transports transversaux de type Malemort-Arles par exemple.

Par ailleurs, dans le cadre de la densification urbaine, quand est-il de la réhabilitation des sols industriels qui permettrait de préserver les sols naturels et agricoles ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : Le SCoT porte sur le territoire de la Métropole mais il prend en compte ce qui se passe autour dans ses propositions et notamment concernant les grandes infrastructures.
- **Marion de Tata** : La réhabilitation du foncier fait partie des leviers identifiés en incitant au recyclage urbain. Quand il s'agit de sols pollués, le coût est plus important que l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation. Mais aujourd'hui on a plus le choix et l'on doit réinvestir ces sites.
- **Simon de Bergh** : Concernant les transports qui vont de périphérie à périphérie, la Métropole a approuvé un Plan de Mobilité qui identifie les lignes les plus structurantes sur lesquelles on va monter en capacité. Néanmoins, il mentionne aussi les lignes de proximité qui seront précisées dans des Plans de Mobilité locaux dont l'un d'eux est prévu sur le Pays Salonais.
- Le SCoT pour sa part s'appuie sur les lignes structurantes qui sont celles sur lesquelles on va pouvoir structurer le développement urbain. Les lignes de village à village, sont, bien sûr, nécessaires, mais elles ne répondent pas aux mêmes besoins et ne permettent pas de structurer l'armature urbaine.

**Question du Tchat** : comment peut-on participer à la concertation sur le Val de Durance.

- **Laetitia Berthier Flandin** Le Secteur Val de Durance démarre en 2022. Il est bien sûr possible de participer en fournissant des contributions en amont, mais on ne pourra pas communiquer ces éléments avant 2023 car le travail n'est pas prêt. Il y aura aussi une deuxième réunion publique en 2023 pour échanger sur ce sujet.

## TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

**Hélène GENTE, Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais déléguée à l'aménagement du territoire, Conseillère métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Maire de Mallemort**

Présente les 3 enjeux autour desquels s'articule le PADD :

- Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises),
- Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire,
- Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions.

**Enjeu n°1 :**

**Simon de BERGH, chargé d'étude SCoT- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Détaille le contenu de l'enjeu « Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises) »

#### Enjeu n°2 :

#### **Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Explique les orientations de l'enjeu « Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire ».

#### Enjeu n°3 :

#### **Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)**

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu « Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions ».

## TEMPS 5 : TEMPS D'ÉCHANGES

#### **Kevin DESSAGNE – animateur**

Invite les participants à prendre la parole et/ou à s'exprimer sur le tchat et fait part de différentes questions sur le tchat :

#### **Questions du tchat :**

- Sur l'ordre des enjeux et leur hiérarchie
- Une véritable concertation nécessite un dialogue. Y-aura-t-il d'autres occasions de dialoguer ?
- Ne faut-il pas améliorer la desserte des transports vers les bassins de vie.
- Pourquoi supprimer les lignes de bus de Charleval, de Malemort vers Aix ?
- Ne faudrait-il pas un périphérique autour de Salon ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : Il n'y a pas de hiérarchisation dans cette présentation des enjeux. L'ordre dans lesquels ils sont présentés ne présume pas de leur importance.
- Concernant la concertation sur les secteurs à enjeux, nous devons harmoniser tous les secteurs. D'une manière générale, nous allons y réfléchir. Le cadre de travail est déjà très lourd. Donc on ne voudrait pas s'engager aujourd'hui sur des propositions de concertation plus larges que l'on ne serait pas en capacité de tenir.
- **Marion de Tata** : Le transport et l'urbanisation vont de pair et notamment pour les pôles structurants. Nous n'encouragerons pas le développement urbain lorsque les transports sont insuffisants. Le SCoT a un temps long, donc nous envisageons de phaser pour développer l'urbanisation en fonction du développement des transports. Sur la carte l'armature est bien sûr articulée sur des projets de transport
- **Simon de Bergh** : Certaines lignes existent déjà, d'autres pas encore mais sont projetées. L'objectif est de ne pas aggraver la périurbanisation donc le SCoT ne propose pas de développement urbain là où il n'y a pas de transport.
- **Laetitia Berthier Flandin** : Si vous souhaitez plus d'informations sur les transports vous pouvez aller consulter le Plan de Mobilité métropolitain sur le site de la Métropole. Il vient d'être approuvé. Vous y trouverez des cartes plus détaillées que celles du SCoT sur ce sujet. Vous verrez, par ailleurs, que dans ce document il n'y a pas de périphérique prévu autour de Salon, car développer de nouvelles routes a pour conséquence de générer du trafic routier.
- **Hélène Gente** : Vos questions sur le transport sont déjà apparues dans les ateliers de concertation du Plan de Mobilité. Il faut se repositionner par rapport à notre historique, avec des transports spécifiques au Pays Salonais, mais sans lien avec les autres territoires. L'intérêt de travailler à l'échelle métropolitaine est de faire apparaître les besoins de liens avec le Pays d'Aix, et pas seulement Salon, ou encore vers Avignon. Il y a également beaucoup de précisions

apportées sur les pôles d'échanges du Pays Salonais, l'échangeur de Salon... Le SCoT et le Plan de Mobilité sont les outils qui doivent permettre au Pays Salonais de sortir de la zone blanche des transports.

**Hélène Haensler** (Europe écologie les verts du Pays Salonais) :

La desserte de la gare de Salon est insuffisante vers Marseille et nécessite souvent de se rendre à Miramas en voiture pour prendre le train.

A propos du futur échangeur autoroutier de Salon, les remarques des habitants seront-elles prises en compte ? Les habitants ont demandé de déplacer la sortie à Roquerousse, afin que les nuisances n'impactent pas le quartier d'habitat social des Carnougues ? Même question à propos de la liaison Fos Salon pour le développement du ferroutage, du bus, du covoiturage et des pistes cyclables. Cette liaison va entraîner plus de camions vers Fos et l'aéroport, ce qui inquiète.

- **Laetitia Berthier Flandin** : Je renvoie de nouveau sur le Plan de Mobilité avec lequel le SCoT est très articulé. Il se positionne sur le ferroviaire pour mieux utiliser les lignes ferroviaires qui sont sous exploitées. Cette mise à niveau coûte très cher. La liaison Salon-Marseille est majeure dans les projets. Ces projets ferroviaires sont liés aussi au doublement des capacités dans la gare Saint-Charles pour accueillir tous les TER. C'est un projet qui ne va pas se réaliser tout de suite. Pour répondre plus vite aux besoins des usagers, des lignes de bus cadencées sont prévues. Pour le ferroutage, différents projets métropolitains y travaillent et le SCoT les prend en compte. Concernant l'axe Fos-Salon la concertation va se poursuivre. Au niveau de la desserte du port, il y a aussi la volonté de développer le fluvial pour les marchandises. Cette liaison routière est nécessaire, mais elle sera accompagnée d'autres mobilités sur l'axe lui-même. En parallèle, le fluvial et le ferré doivent accompagner la croissance des besoins en termes de transport de marchandises.

**Pays Salonais en transition** : le document est extrêmement riche. Néanmoins, je souligne les injonctions contradictoires qui animent ce SCoT. Le tout logistique de la transformation du port pétrolier en port de marchandise par rapport au zéro artificialisation est incongrue. Cela ne fonctionne pas avec les objectifs nationaux de réindustrialisation, face à un commerce dont les marchandises viennent majoritairement du sud-est asiatique. On est en moyenne entre 9% et 3 % d'artificialisation sur les communes de Miramas, Istres et Fos les 10 dernières années. On n'est pas dans les objectifs nationaux avec le développement de ce port.

Je crois qu'il y a une méconnaissance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le territoire du Pays Salonais. Je fais référence à l'École de l'Air et de l'Espace, au pôle d'innovation dans les domaines aéronautiques et spatiaux ; il y a 2 universités (l'Université Marseille-Provence et l'Université Gustave Eiffel) ainsi que le pôle de recherche de l'ONERA. On peut aussi rééquilibrer les ESR en faisant venir les étudiants vers Salon.

- **Laetitia Berthier Flandin** : A propos de la mutation du port et de la pétrochimie, tout le monde s'entend pour dire qu'elle est nécessaire. Ce que l'on veut pour le port est un sujet de discussion pour trouver l'équilibre entre l'industrie et la logistique ; avec l'objectif du maintien de l'industrie, mais en la faisant muter. Il n'a pas été fait mention du tout logistique dans le SCoT. A noter que la logistique doit se faire sur des espaces déjà artificialisés.
- Les objectifs de développement par rapport à l'artificialisation peuvent paraître incongrus mais cela fait partie des grands sujets de la transition écologique qui nous concernent tous. C'est surtout ambitieux et il nous faut 30 ans pour infléchir la consommation d'espace et le zéro artificialisation nette. Je compare la métropole à un paquebot, il ne tourne pas sur l'instant lorsque l'on infléchit la barre. Il lui faut un peu de temps.
- **Simon de Bergh** : concernant l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le PADD affiche Salon comme un pôle universitaire secondaire par rapport à Aix et Marseille, pour lequel il est

évoqué un rapprochement entre l'université et les entreprises qui font de la recherche et du développement et les écoles d'enseignement supérieur, telle que l'école de l'Air. Par ailleurs, cela ne concerne pas que l'aéronautique.

**Philippe Bernon (CIQ Bramejean) :** A propos de Bramejean, le retour du hameau en agricole est une aberration car on ne pourra transformer concrètement cet espace bitumé en espace cultivé.

- **Helene Gente :** Rappelle que le sujet a été débattu et réaffirme qu'il ne relève pas du SCoT.
- **Laetitia Berthier Flandin :** Le SCoT ne descendra pas à l'échelle du Hameau. Il se contente de prescrire aux PLU.

**La parole aux citoyens :** L'attractivité est une notion qui paraît dépassée. Attirer des gens cela signifie que l'on va les prendre ailleurs. Il serait préférable de développer l'autonomie des territoires et être dans une démarche de prospérité durable en se posant les questions du réchauffement climatique et de consommation d'énergie.

Concernant la protection des espaces agricoles, le SRADDET prône zéro artificialisation des terres agricoles irriguées. C'est ce que Sénas a commencé à faire en travaillant sur sa zone agricole protégée et ce serait intéressant de le faire partout.

- **Marion de Tata :** A propos de l'attractivité, il faut rappeler que l'objectif du SCoT est avant tout qualitatif. Il est déjà de ne pas perdre d'habitants avant d'en accueillir de nouveaux. L'articulation démographique se fait en 2 temps. Dans un premier temps, en répondant à une remise à niveaux des fondamentaux permettant de garder la population. C'est à dire travailler sur les transports et une politique foncière pour réinvestir les espaces déjà artificialisés. Il faudra répondre aussi, dans un deuxième temps, aux besoins de décohabitation des ménages, mais en restant sur une croissance qui est raisonnable.
- **Simon de Bergh :** les ¾ de la croissance en logements sont pour gérer les gens qui sont déjà là sur le territoire métropolitain. La 2<sup>e</sup> phase se positionne aussi dans une question de solidarité avec les territoires voisins périurbains, qui eux croissent. La région demande dans son SRADDET que la consommation d'espace périurbain soit recentrée dans les grandes agglomérations car elles ont la capacité de développer leur réseau de transports et de renforcer leur niveau d'équipement. Le SCoT métropolitain prend donc sa part pour recentrer ce développement. Il ne s'agit donc pas d'attirer les habitants des autres métropoles.
- **Laetitia Berthier Flandin :** En Pays Salonais, la perception est peut-être différente sur ces questions, car c'est un des territoires de la Métropole qui est l'un des plus attractifs. Il s'agit donc pour le Pays Salonais de recentrer le développement sur Salon et dans une moindre mesure sur quelques autres communes, comme le montre la carte d'armature urbaine.
- Sur l'agriculture, le SCoT doit décliner le SRADDET. Des travaux fins sont en cours pour la préservation de ces zones irriguées. Pour les ZAP, il en existe ailleurs.
- **Maud Bruneau :** il existe en effet différents projets de ZAP dans le Pays Salonais qui devraient voir le jour prochainement.

**Hélène Haensler :** A l'occasion de la réalisation d'une chaufferie à bois à Salon, il y a eu un problème de communication qui a entraîné l'inquiétude des riverains, alors qu'il s'agit d'un projet vertueux. Il faudrait faire de la pédagogie auprès des habitants sur ce type de projet et s'appuyer, par exemple, sur les associations locales pour que ce type de projet soit bien reçu.

- **Laetitia Berthier Flandin :** Oui, il faut en effet mieux communiquer sur ces projets vertueux.
- Plus globalement concernant les énergies, l'objectif du PADD est de s'appuyer sur un mix énergétique. Le SRADDET fixe des objectifs ambitieux en terme de réduction de consommation et de production d'énergies renouvelables qui sont déclinés dans le Plan Climat de la Métropole et que le SCoT reprend également. Par ailleurs, pour ne pas tartiner les espaces agricoles ou naturels de photovoltaïque ou d'éolien, il faut s'appuyer sur différentes sources d'énergie et s'appuyer sur les espaces déjà artificialisés pour le faire.

**Pays Salonais en transition** : Les éléments présentés sont-ils figés, quelle sera la part des contributions citoyennes et comment seront apportées les pondérations par rapport à ces contributions qui pourraient parfois être contradictoires ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : Ces contributions seront prises en compte dans le PADD, si elles sont de niveau PADD. Par ailleurs, les élus débattent sur les grandes orientations et ils feront des arbitrages.

## TEMPS 6 : CONCLUSION

**Hélène GENTE, Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais déléguée à l'aménagement du territoire, Conseillère métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Maire de Mallemort**

Merci pour ces échanges qui ont été riches. Il y a un marqueur fort avec l'anticipation de la loi climat et la réduction de l'artificialisation des sols. Dans le PADD, nous avons abordé l'agriculture, qui est un axe fort chez nous et notre ressource alimentaire à venir. Je note que le SCoT s'inscrit bien dans cette prise en compte des objectifs de la Loi Climat, même si certains points sont en cours d'approfondissement. Il nous faudra aussi prendre en compte la crise Covid qui a accru les fragilités et réorganisé les modes de travail et les modes de consommation. Il faudra aussi aborder les notions d'incertitude. La concertation se poursuivra. Je relaierai la volonté de participation des citoyens.

**Kevin DESSAGNE – animateur**

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression avant de mettre fin à cette réunion publique.